

<http://divergences.be/spip.php?article362>



Répression et harcèlement policier au Québec

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - NÂ° 7 Mai/ May2007 - International - Canada -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L143xH400/10-6-c4dac.jpg>

L'arrestation de Jaggi Singh, activiste connu de Montréal n'est certes pas sa première arrestation. Toutefois, c'est l'acharnement de la Police de la communauté urbaine de Montréal et les circonstances de son arrestation qui méritent qu'on s'y attarde.

Selon le COPB (<http://www.cobp.ath.cx/>) de Montréal :

« Jaggi a déjà été arrêté plus de dix fois et a passé plusieurs fois du temps derrière les barreaux, dont 17 jours après le Sommet des Amériques en 2001, mais à ce jour, il n'a jamais été reconnu coupable d'aucun crime et il fait donc tout le temps de la détention préventive. Le système judiciaire ne pouvant légalement le condamner à une peine de prison, les abus de pouvoir de la police et de la Couronne le ciblent de façon discriminatoire et harcelante. »

D'où cette arrestation et son emprisonnement à Rivières des Prairies en attente de procès.

La principale contribution théorique de l'arrestation de Jaggi Singh c'est tout d'abord qu'elle ne constitue pas un fait isolé, et que l'activisme, s'il a un style que nous avons constamment refusé, ne doit pas créer de martyr inutile.

Bien que n'étant pas d'accord avec les formes d'intervention prônées habituellement par Jaggi Singh, je lui suis évidemment solidaire dans la répression.

Son arrestation s'inscrit dans une stratégie de criminalisation de toute contestation du pouvoir en place, y compris pacifique (à ma connaissance J. S. n'a jamais été ou violent ou agressif). Cette stratégie policière prétend museler de façon définitive toute parole libre telle celle de Jaggi Singh interpellant Stephen Harper sur la présence des troupes canadiennes en Afghanistan. Cette stratégie a servi contre le groupe Germinal en 2001, elle sert encore à Toronto contre les présumés terroristes manipulés par le SCRS, elle servira sans doute à nouveau très vite car c'est encore le meilleur moyen pour les agences policières d'augmenter leur financement budgétaire avec des résultats aux échos médiatiques assurés.

Le fait que la justice, convoquée à son tour, tente de traiter en le muselant un problème social aussi peu sévère que la présence pacifique de Jaggi Singh à une paisible manifestation, montre bien l'ampleur de la crise sociale que l'État appréhende et la méthode essentiellement répressive d'y répondre.

Il est vrai que d'un État québécois où l'on retrouve partout en concentré l'inlassable médiocrité crasse de son personnel politique, il ne faut s'attendre à rien.

Non que cette façon froide de considérer la contestation ou des aspirations révolutionnaires soit une nouveauté, c'est plutôt l'ampleur de la mécanique répressive des arrestations massives et les mises en scène particulières et brutales des arrestations qui frappent, si l'on peu dire.

La structure idéologique de cette répression se rapproche dangereusement de l'autoritarisme d'États comme le Zimbabwe, la Chine ou la Biélorussie et s'éloigne du langage de la démocratie ouverte qui constitue l'image bonasse du Canada et du Québec.

De plus le mutisme des médias sur cet aspect essentiel du contrôle de la vie sociale démontre, s'il était nécessaire, que les pensées qui organisent et dominant le monde, même au Québec, savent se taire lorsque leurs intérêts sont en jeu : pour les médias, les individus qui ne sont pas dans leur alvéole n'existent pas, la langue ne les nomme plus. Fini le journalisme d'investigation qui se constituait à la marge respectable de la presse bourgeoise : langage et réalité ne coïncident plus dans la presse québécoise.

Depuis le 9/11, les contrôles policiers s'intensifient, les décrets d'exception, les nouvelles lois antiterroristes assurent une quasi impunité aux diverses polices sans qu'aucune critique ne semble devoir être formulée à l'encontre de

l'idéologie douce mais totalitaire qui se constitue rapidement - ni d'ailleurs sans qu'il y ait quelque remise en cause de ses commanditaires -.

Le mouvement libertaire Montréalais et les anarchistes révolutionnaires, auront à trouver les réponses adéquates à la répression et à faire preuve de ruses, d'inventivité et de mérite pratique. Il nous faudra entreprendre de façon cohérente l'élaboration d'une praxis inventive et audacieuse adaptée aux conditions de la répression, c'est à dire capables d'en détourner les termes et la puissance à son profit. Les affrontements face à face sont à proscrire, les manifestations promenades doivent sans doute devenir plus audacieuses, plus imaginatives.

Il serait tout à fait inexact d'affirmer que les arrestations massives, les fichages des militants semblent enrayer le désir de contestation de toute une frange de la jeunesse contre une idéologie aussi peu démocratique qu'un absolutisme mensonger. Il est alors réjouissant de constater que cette répression constante a plutôt tendance à faire reparaître, dans les conditions présentes, la possibilité d'une option révolutionnaire, et d'en poser de façon exigeante, les termes et les possibles adéquats à la richesse d'un tel projet.

Rappelons qu'une organisation aussi peu susceptible de radicalité que la Ligue des droits et libertés dénonce (le 20 décembre 2006) les gouvernements du Québec et du Canada de cette façon :

« En matière de droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, le Comité contre la torture et le Groupe de travail sur la détention arbitraire ont blâmé le Canada notamment pour la déportation vers la torture ; les certificats de sécurité ainsi que la Loi antiterroriste qui violent les principes de justice fondamentale ; le recours excessif à la détention avant le procès qui visent particulièrement les personnes les plus vulnérables de la société (réfugiés, minorités, personnes à très faibles revenus, etc.) ; la détention disproportionnée de personnes atteintes de problèmes de santé mentale, causée principalement par un manque de ressources adéquates ; la nécessité d'élargir l'accès à la justice ; le nombre disproportionné d'autochtones dans les prisons, etc. En matière de droits économiques, sociaux et culturel (DESC), le Comité de l'ONU chargé de faire respecter le Pacte international relatif aux DESC a émis en mai dernier une série de recommandations à l'intention des deux paliers de gouvernement, relatives à la justiciabilité de ces droits, à l'augmentation de la pauvreté, à l'insuffisance des prestations de la sécurité du revenu et du salaire minimum, à l'accès trop restreint des salarié-e-s à l'assurance chômage, à l'augmentation du nombre de sans-abri, à l'insuffisance de logements sociaux, particulièrement pour les femmes victimes de violence conjugale et aux choix budgétaires contraires à la mise en œuvre des DESC. »

Cette implacable définition de la politique sociale québécoise suffirait partout ailleurs à déclencher des émeutes.

Mais, si nous nous méfions ici ou là d'une spontanéité sans mémoire et sans langage, activer un effort vers plus de cohérence révolutionnaire nous semble un strict minimum pratique.

Nous sommes quelques uns à nous y employer déjà.

Titusdenfer, Montréal, 15 mars 2007